



**Pour un État soutenant la justice sociale
ET
une véritable lutte à la pauvreté**

**Déposé au ministre du Travail, de l'Emploi et
de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad**

**dans le cadre de la consultation publique
« Solidarité et inclusion sociale –
Vers un troisième plan d'action gouvernemental »**

par le

Réseau québécois de l'action communautaire autonome

25 janvier 2016

Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Adresse 1555, avenue Papineau, Montréal QC H2K 4H7

Téléphone 514-845-6386

Courriel coordination@rq-aca.org

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome bénéficie d'un soutien financier à la mission globale du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS / MTESS)

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**

Québec 

Préambule

Nous désirons remercier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, de nous donner l'opportunité de nous prononcer sur le prochain « plan d'action gouvernemental » portant sur la « solidarité et l'inclusion sociale ». Le **Réseau québécois de l'action communautaire autonome** (RQ-ACA) tient à donner son opinion sur cette question puisque celle-ci touchent une partie importante de la population rejointe par les organismes d'action communautaire autonome (ACA – voir annexe I) ainsi que ses impacts directs et indirects sur ces organismes.

Regroupant actuellement 57 regroupements et organismes nationaux (voir annexe II) rejoignant plus de 4 000 organismes locaux et régionaux d'action communautaire autonome sur l'ensemble du territoire québécois, le RQ-ACA demeure un carrefour de réflexion, de formation et d'information sur différentes questions touchant l'ensemble des organismes d'ACA.

Soulignons que le RQ-ACA est reconnu par le gouvernement du Québec comme « l'interlocuteur privilégié par rapport à l'action communautaire autonome » (*Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 42).

Les organismes d'ACA sont à même de constater les effets néfastes de la crise financière et économique des dernières années qui perdurent sur les populations qu'ils rejoignent, particulièrement les populations touchées par la pauvreté. Tout en offrant des services de « première ligne », ils réclament des améliorations notables aux programmes sociaux visant à alléger le fardeau que ces populations vivent lorsqu'elles se retrouvent dans des situations plus que précaires. Au-delà des crises économiques, les organismes d'ACA doivent soutenir quotidiennement la population aux prises avec différentes réalités sociales changeantes qui favorisent le maintien de la pauvreté au Québec : coupures dans les programmes sociaux et leur accessibilité (assurance-emploi, aide sociale, CSST, etc.), salaire minimum pas assez élevé, augmentation des tarifs de certains services publics (dont l'électricité, les services de santé et le transport en commun), médicaments souvent non accessibles et très coûteux, etc.

C'est dans un esprit de recherche de solutions constructives que le RQ-ACA dépose aujourd'hui quelques recommandations non exhaustives afin de contribuer à l'atteinte d'une plus grande justice sociale au Québec et, par le fait même, d'une lutte cohérente et en profondeur contre la pauvreté. Faisant partie d'une mouvance sociale réclamant davantage de politiques et de règles favorisant une plus grande répartition de la richesse, **le RQ-ACA ne peut se cantonner à répondre aux questions posées dans le document de consultation.**

Dans un esprit de transparence de la part du gouvernement québécois, le RQ-ACA demande au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de rendre public les différents mémoires déposés ainsi que les résultats du sondage effectué via le site du ministère. Puisque des organismes, des citoyennes et des citoyens prennent le temps nécessaire à répondre à cet exercice de consultation, il serait important que les résultats leur soient accessibles. Malgré cette demande, le RQ-ACA dénonce la consultation du MTESS effectuée via son site Web, puisque la méthode utilisée consiste à compléter un formulaire avec des questions orientées et n'est pas établi à partir de normes et balises méthodologiques généralement reconnues. Ce type de consultation n'est donc aucunement fiable.

Recommandations préliminaires

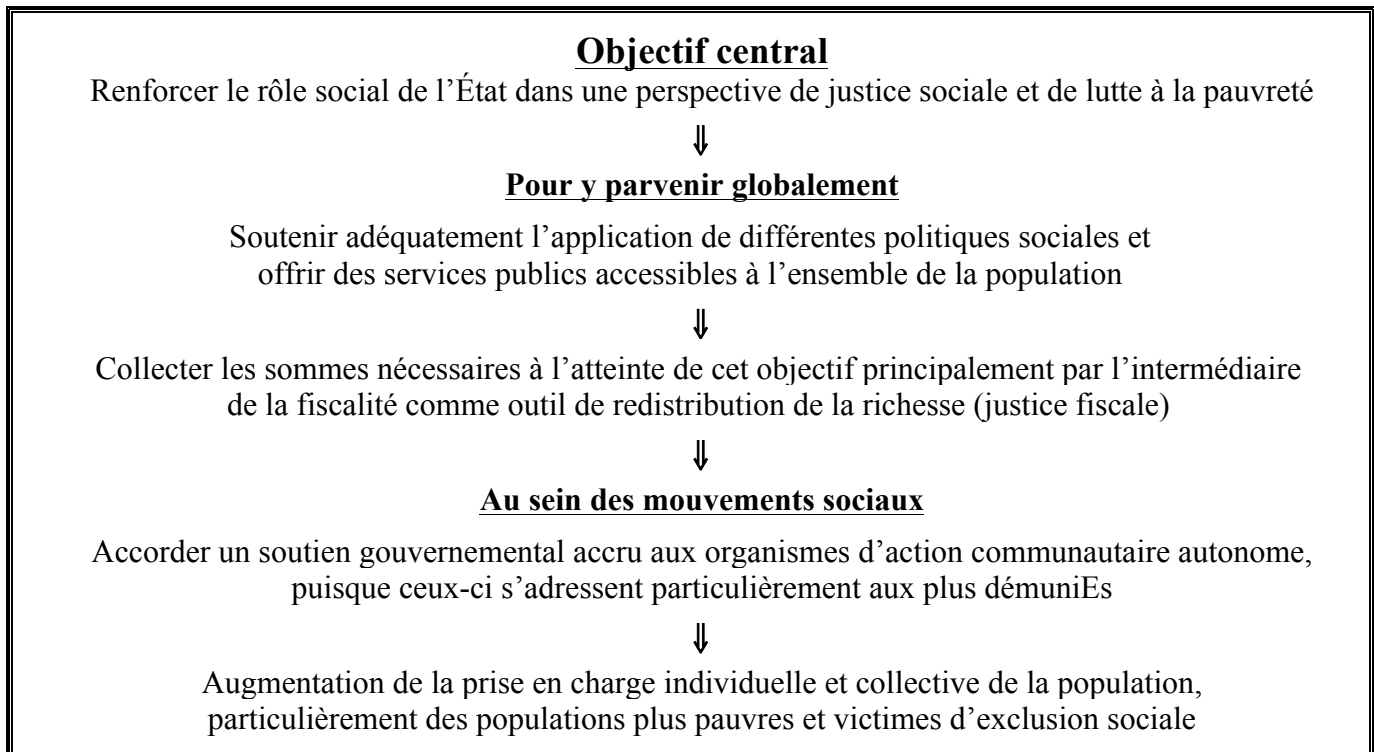
Que le gouvernement rende public l'ensemble des mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique « Vers un troisième plan d'action gouvernemental » de décembre 2015 et janvier 2016 ainsi que le résultat de la consultation effectuée auprès des individus via le site Web du MTESS.

A) Questions sociales et rôle de l'État

A.1 Rôle de l'État

Pour le RQ-ACA, l'État doit jouer un rôle majeur et central dans la lutte à la pauvreté dans une perspective d'atteindre une plus grande justice sociale au sein de la société. En ce sens, l'État doit intervenir tant sur le plan économique, social, politique et environnemental que sur le plan fiscal. Sans trop s'étendre sur différentes réalités de ces grandes composantes, nous avons choisi de vous présenter quelques éléments qui nous paraissent essentiels à l'atteinte d'une plus grande justice sociale, base incontournable afin de lutter contre pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous pouvons résumer notre mémoire à un schéma qui représente notre opinion sur la question des choix budgétaires du gouvernement.



Lorsque vient le temps de voter ou d'arrêter des orientations et politiques gouvernementales, des lois et des règlements afférents ou autres décisions (tant sur le plan politique que législatif), particulièrement ceux qui touchent, de près ou de loin la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous demandons au gouvernement québécois de se poser quelques questions basées essentiellement sur les valeurs que défendent les organismes d'action communautaire autonome. Ces orientations et politiques gouvernementales, ces lois ou autres décisions *respectent-elles la « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » adoptée unanimement par l'Assemblée nationale en décembre 2002 ?* Diminuent-elles l'écart entre les riches et les pauvres ou, au contraire, le creusent-ils ? Contribuent-elles ou non à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes ? Participent-elles à combattre l'exclusion sociale ? etc.

Par ailleurs, un récent sondage, indique que « les priorités des décideurs publics » devraient être d'investir dans les ressources et programmes visant à favoriser la réussite scolaire au primaire et au secondaire

(49 %), la bonification des régimes publics de retraite (46 %) et la bonification des services sociaux destinés aux plus démunis (40 %). Le même sondage indique que « **83 % des Québécois considèrent que les programmes sociaux du gouvernement contribuent de façon importante à leur qualité de vie.** » (« Sondage : un québécois sur deux craint la pauvreté », *La Presse*, 30 septembre 2015)

Le RQ-ACA questionne aussi la mise en place de « l'approche territoriale intégrée » via des ententes dans chacune des régions du Québec appelées « Alliances pour la solidarité ». Bien que nous reconnaissons l'impact positif chez des personnes participantes à certains projets découlant de ces ententes, nous demeurons persuadés que ceux-ci ne contribuent en rien à lutter contre les fondements mêmes de la pauvreté au Québec. En ce sens, nous partageons toujours la vision du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* à l'effet que « la mise en œuvre de ces actions dans les régions ne doit pas masquer l'inaction gouvernementale à propos de la reconnaissance de la pauvreté comme déni de droit. Décharger la responsabilité de lutter contre la pauvreté aux acteurs et actrices locaux peut constituer une forme de désengagement de l'État ; ceci est inacceptable. » (*Guide de réflexion pratique – Participer ou non aux alliances pour la solidarité*, décembre 2011)

Le RQ-ACA s'oppose aussi au désengagement social de l'État en général et à la perspective de substituer les services publics et les protections sociales par la philanthropie. Au Québec, une des facettes de cette réalité a pris la forme de partenariats public-philanthropique (PPP sociaux). Ceux-ci sont des ententes convenues entre l'État (volet public) et généralement une fondation à caractère caritatif (volet philanthropique). Ce concept découle généralement de celui plus large qu'est le partenariat public-privé (PPP) qui renvoie, notamment, aux projets de sous-traitance et de privatisation des services publics. Il s'agit d'ententes convenues entre l'État (le volet public) et une entreprise (le volet privé).

Le gouvernement du Québec a développé des partenariats avec des fondations ou soutient des fondations qui, en bout de ligne, viennent compenser les coupures budgétaires du gouvernement. Les deux exemples les plus révélateurs sont les ententes avec la *Fondation Lucie et André Chagnon* et le soutien à la *Fondation du Dr Julien*.

Une autre inquiétude du RQ-ACA est la référence faite par le premier ministre Couillard sur la possibilité d'émettre un jour des « obligations à impact social » visant à financer certains programmes ou initiatives des communautés. Comment ça fonctionne ? « Le gouvernement demande aux acteurs privés d'investir spécifiquement dans un projet. Si celui-ci atteint ses objectifs dans les temps prescrits, alors l'État rembourse et paie des intérêts aux investisseurs. Sinon, l'argent est remboursé seulement en partie ou pas du tout. Le risque est ainsi assumé entièrement par le projet lui-même et ses investisseurs, le gouvernement ne dépensant que s'il y a succès tangible et mesurable. Il ne s'agit pas de philanthropie ou de charité. L'objectif est bel et bien d'avoir un retour sur investissement, de voir son argent fructifier. » (« Faire de l'argent avec la misère des autres », Ève-Lyne Couturier, site de l'IRIS, 19 novembre 2015). L'application de la logique marchande au monde communautaire ne doit aucunement se substituer au soutien gouvernemental à la mission, voie que le gouvernement actuel semble privilégier.

Tout comme le gouvernement, nous constatons la fragilité des finances publiques et la nécessité de redresser la situation. Cependant, nous sommes en profond désaccord avec les orientations décisions gouvernementales depuis quelques décennies déjà, particulièrement en ce qui concerne les choix budgétaires des dernières années. En bref,



Les quelques pistes de solution et demandes incluses dans le présent mémoire découlent d'une profonde conviction que la richesse globale de la société québécoise existe et qu'elle doit être mieux répartie au sein de la population, et ce, dans une perspective d'une véritable lutte à la pauvreté et d'une plus grande justice sociale.

Nous réitérons donc qu'un gouvernement qui cible véritablement une plus grande justice sociale et qui veut lutter de façon cohérente contre la pauvreté DOIT se servir principalement des outils à la disposition de l'État pour y arriver. Toute autre avenue est vouée inévitablement à l'échec.

Enfin, prenez note que le RQ-ACA appuie les positions avancées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté dans le cadre de la présente consultation gouvernementale.

Recommandations d'ouverture

1. Que le gouvernement mette fin aux différentes ententes sous forme de partenariat public-philanthropique (PPP sociaux).
2. Que le gouvernement exclue la possibilité d'émettre des « obligations à impact social ».

A.2 Quelques réalités en lien avec la pauvreté

Étant donné que se sont majoritairement des personnes et familles défavorisées qui font appel aux organismes d'action communautaire autonome, nous nous référons régulièrement à certaines données en lien avec la question de la pauvreté.

Plusieurs données provenant de diverses sources d'information tendent à démontrer sans l'ombre d'un doute que l'écart entre les mieux nantis et les plus pauvres de la société canadienne et québécoise s'agrandit de plus en plus. Quelques constats :

- ◆ **Au Québec, ce sont plus de 1,7 millions de demandes par mois** que reçoit l'ensemble des banques alimentaires de la province. De ce nombre, 36,4 % sont pour des enfants. Le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires augmente sans cesse atteignant plus de **163 152 personnes différentes en 2015**. En terme de paniers de provisions et de personnes différentes, le constat est plus qu'alarmant : **augmentation de 4% depuis 2014 mais surtout une augmentation de 27,9 % depuis 2008**. Soulignons que 10,5 % des personnes ayant recours aux banques alimentaires ont un revenu d'emploi. (*Bilan-Faim Québec 2015*, Banques alimentaires du Québec, novembre 2015)
- ◆ « C'est quand même incroyable qu'en 2015, au Québec, plus de 400 000 personnes ne mangent pas à leur faim, soutient Hugo Léger, vice-président création de DentsuBos. Nous ne sommes pas dans un pays en voie de développement. » (Tiré du site *Banques alimentaires du Québec* octobre 2015).
- ◆ Au Canada, « 19 % des enfants vivaient dans la pauvreté, en comparaison avec 15,8 % en 1989. » (...) « 37 % des enfants pauvres vivent dans un foyer où les parents travaillent à temps plein, toute l'année » (« Rapport : 19 % des enfants vivent en situation de pauvreté au Canada », Presse Canadienne, 24 novembre 2015.)
- ◆ « Une analyse des données de l'Enquête nationale auprès des ménages permet de bien percevoir la relation étroite entre revenu et logement. Le revenu médian des 227 835 ménages locataires qui consacrent plus de la moitié de leur revenu pour se loger est de 10 341 \$ par année. Quant aux 108 475 ménages en engouffrant plus de 80 %, il est de 5 108 \$ par an. La grande majorité de ces ménages sont à l'aide sociale. En accordant une aide financière aussi ridicule, l'État québécois condamne ces personnes et ces familles à la misère. Il bafoue de ce fait, mois après mois, le « droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». (FRAPRU, *Mémoire présenté au ministre des Finances du Québec*, M. Carlos Leitao, février 2015)
- ◆ L'application des « doctrines fondamentalistes de marché libre » a contribué à « **réduire l'ampleur des services publics et des filets de sécurité sociale afin de financer les réductions d'impôt**, surtout en faveur des salariés à revenu élevé. » (*Vers un Canada plus juste – Rapport sur l'inégalité économique et sociale au Canada*, Institut Broabent, octobre 2012, p.14)

Trois des éléments importants qui ont favorisé une augmentation de la pauvreté et des écarts entre les riches et les pauvres sont la perte d'un emploi, la diminution des protections sociales (assurance-emploi, aide sociale, salaire minimum, etc.) et... les baisses d'impôt.

Pourtant, le Conseil national du bien-être social du Canada a indiqué très clairement qu'il en coûtait plus cher de maintenir les personnes dans la pauvreté que de leur assurer un revenu au dessus du seuil de pauvreté. En effet, dans leur document « *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté* » publié en septembre 2011, le Conseil abouti à quelques constats intéressants dont les deux suivants :

- ◆ En 2007, la somme nécessaire pour que tous les Canadiens et les Canadiennes aient un revenu au-dessus du seuil de pauvreté aurait été de 12,6 milliards de dollars. L'intervention sur les conséquences de la pauvreté a coûté presque le double de ce montant pendant la même année et, malgré cette dépense, en 2009, 3,2 millions de Canadiens et Canadiennes (9,6 %) vivaient toujours dans la pauvreté.
- ◆ « *L'élimination de la pauvreté dépasse les considérations financières parce que les humains sont des êtres sociaux. Les répercussions quotidiennes du stress, causé notamment par la discrimination et le manque de respect, peuvent causer des dommages physiques et psychologiques. Plus la personne est au bas de l'échelle des revenus, plus elle risque de devoir composer avec des facteurs de stress, et ce, avec peu de ressources. Il y a un lien direct entre la pauvreté et les problèmes de santé.* » (Communiqué du Conseil national du bien-être social « *Une stratégie pour éliminer la pauvreté permettrait au Canada d'économiser des milliards de dollars* », 28 septembre 2011)

Bien plus,

« *L'élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres dans la majeure partie des pays développés ne fait pas que soulever des inquiétudes quant à l'affaiblissement du tissu social : il nuit aussi grandement à la croissance économique*, selon une nouvelle étude effectuée à l'échelle mondiale. Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indique que les inégalités des revenus augmentent dans une bonne comme dans une mauvaise économie. Selon l'OCDE, cela a des impacts sociaux et politiques, mais aussi économiques. En termes simples : la hausse des inégalités est mauvaise pour la croissance économique à long terme, peut-on lire dans le rapport intitulé « *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalités profite à tous* ». (*L'écart entre les riches et les pauvres nuit à l'économie, selon l'OCDE*, site de ICI Radio-Canada, 21 mai 2015)

Enfin, *comme le démontre une multitude de recherche, d'analyse et d'enquête, la pauvreté a davantage un visage féminin*. En effet, que se soit par l'impact du salaire minimum trop bas (touchant majoritairement des femmes à plus de 60 %), les coupures dans les services publics (constitués de 75 % des **salariées**), par un revenu insuffisant une fois à la retraite (59 % du revenu des hommes) ou les conséquences d'un divorce, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté.

A.3 Fiscalité

Pour nous, un des outils majeurs favorisant une meilleure redistribution de la richesse et, par conséquent, d'une lutte plus cohérente contre la pauvreté, demeure la fiscalité. **Une plus grande justice fiscale peut contribuer grandement à une plus grande justice sociale**. Rappelons que les décisions prises sur ces questions le sont généralement par les députéEs (éluEs par la population) du parti au pouvoir, les ministres et le premier ministre. **Ils et elles sont donc tous et toutes responsables des choix budgétaires posés par le gouvernement**. Au Québec, quel que soit le parti au pouvoir, nous pouvons constater que les décisions touchant la fiscalité ont contribué à élargir l'écart entre les plus fortunés et les plus démunis de notre société.

Pourtant :

- ◆ Une étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) montre « que la baisse drastique du taux d'imposition marginal des hauts revenus a contribué à creuser l'écart entre le 1% le plus riche et le reste de la population ». L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) confirme cette conclusion et montre qu'il y a au Québec « une corrélation significative entre [la] concentration des revenus en faveur du premier centile et les baisses d'impôt depuis 2001 ». (*Les inégalités : le 1 % au*

Québec, Note socio-économique, IRIS, octobre 2013, p.2)

- ◆ « Alors que le centile ayant les revenus les plus élevés voyait ses revenus croître de manière imposante (86 %) entre 1982 et 2010, le revenu moyen du reste de la population passait de 25 658 \$ à 28 800 \$, soit une hausse de seulement 12 % en dollars constants. Il est intéressant de noter que si l'on ne tient pas compte de l'impôt et des transferts, les revenus des 99 % ont diminué de 2% entre 1982 et 2010, tandis que ceux du centile supérieur ont augmenté de 271 % ». (*Les inégalités : le 1 % au Québec*, Note socio-économique, IRIS, octobre 2013, p.4)
- ◆ « **La complexité du système fiscal crée des inégalités liées aux conditions socio-économiques des contribuables et elle prive le gouvernement québécois de rentrées évaluées à 960 M\$.** Cela sans même tenir compte des techniques fiscales dites agressives. » (nous soulignons). (*Le système fiscal québécois désavantage la classe salariée*, Francis Fortier et Bertrand Schepper, IRIS, janvier 2014)
- ◆ Entre 2000 et 2010, **le riche contribuable (500 000 \$ de revenu annuel et plus) bénéficiait d'une baisse d'impôt provinciale de 12 563 \$ et d'une baisse d'impôt fédéral de 11 386 \$, soit une diminution totale de 23 949 \$.** De plus, **le contribuable qui gagne 1 million de dollars de revenu imposable par année paye aujourd'hui 41 449 \$ moins d'impôt qu'en 2000, soit 22 563 \$ de moins à Québec et 18 886 \$ de moins au fédéral.** (Michel Girard, *La Presse*, 12 novembre 2011).
- ◆ « Au Canada, le groupe de 1 % des biens nantis reçoit 14 % de l'ensemble des revenus, une hausse rapide de 8 % au début des années 1980. Nous nous trouvons maintenant près des chiffres précédents immédiatement la Crise de 1929, quand ce groupe de 1% des biens nantis possédait 18 % de l'ensemble des revenus. Ces personnes se sont emparées du tiers de toute la croissance du revenu national au cours des vingt dernières années. Autrement dit, **pour chaque augmentation d'un dollar de revenu national au cours des vingt dernières années, plus de 30 sous sont allés au groupe de 1 % ayant des revenus plus élevés, tandis que 70 sous ont été répartis parmi les 99 % autres.** » (*Vers un Canada plus juste – Rapport sur l'inégalité économique et sociale au Canada*, Institut Broabent, octobre 2012, p.9)
- ◆ Au Québec, le taux maximal d'imposition des plus fortunés est passé de 33 % en 1988 à 25,75 % actuellement.
- ◆ La taxe de vente (TVQ) est passée de 7,5 % en 2010 à 9,5 % en 2012. Pourtant, cette taxe est régressive puisqu'elle ne tient pas compte des revenus des ménages, **pénalisant ainsi davantage les plus démunis et la classe moyenne** que les plus riches de la société, et ce, même avec des mesures de compensation pour les plus démunis.

Souvent, le gouvernement (péquistes et libéraux confondus) et certains économistes et éditorialistes soulignent l'existence d'un écart du fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario. Cependant, **il serait plus approprié, plus complet, plus transparent et surtout plus juste d'accompagner cet énoncé en le complétant avec des données sur les services obtenus en contrepartie de ce « fardeau » fiscal.** De plus, nous ne sommes pas de l'école proposant des augmentations des tarifs dans les services publics particulièrement en santé et les services sociaux et en éducation. Encore une fois, soulignons que **la multiplication des tarifs pour certains services publics (dont Hydro-Québec, les services hospitaliers ou autres) touche davantage les plus démunis de notre société.**

La documentation est de plus en plus abondante (incluant celle du gouvernement) identifiant le manque à gagner découlant des baisses d'impôt accordées aux particuliers et aux entreprises au Québec à plusieurs milliards \$ annuellement. **Nous ne sommes pas nécessairement contre toutes baisses d'impôt, particulièrement pour les personnes et les familles ayant de plus faibles revenus, mais nous ne pouvons que constater que ces baisses d'impôt profitent particulièrement aux mieux nantis.**

Le gouvernement et nos élus ont la responsabilité de rétablir une plus grande justice fiscale par une augmentation des taux d'imposition pour les plus fortunés de la société. De plus, il serait important de réviser à la hausse la contribution des sociétés, particulièrement celles qui sont très rentables (les banques, par exemple).

En ce sens, nous soutenons les avenues mises de l'avant par le Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics afin que l'État québécois puisse assumer adéquatement son rôle social (incluant une lutte cohérente à la pauvreté), et ce, en augmentant ses revenus en conséquence. L'application de ses demandes pourrait rapporter plusieurs milliards de dollars par année au gouvernement (voir <http://nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>).

D'ailleurs, nous déplorons le fait que le ministère des Finances semble faire la sourde oreille à ces « solutions fiscales » et que les ministres des Finances qui se succèdent n'ont même pas daigné donner d'explication pour justifier leur refus d'appliquer ces avenues réalistes et concrètes.

Enfin, nous constatons que le Fonds des générations (constitué pour engranger principalement une partie des surplus d'Hydro-Québec et payer la dette accumulée) demeure une aberration puisqu'il serait plus « rentable » de diminuer les déficits annuels et produire des surplus qui iraient directement à diminuer la dette accumulée (sauvant ainsi des millions de dollars en frais d'intérêt) au lieu d'obtenir des taux d'intérêt dérisoires sur l'argent placé dans ce fonds. Actuellement, **plus de 6,9 milliards** sont accumulés dans ce fonds. « En tenant compte des versements effectués depuis sa création et de ceux prévus au cours des prochaines années, le Fonds des générations devrait atteindre 20,1 milliards de dollars au 31 mars 2020 ». (Tiré du site du ministère des Finances, *Mise à jour du budget 2015-2016*)

Protection sociale

Si nous insistons pour que le gouvernement prenne les moyens pour obtenir davantage de ressources financières par une application d'une plus grande justice fiscale, c'est principalement pour que l'État puisse assumer adéquatement les responsabilités que nous lui avons confiées sur le plan de la protection sociale, environnementale, culturelle et économique.

Concernant les politiques sociales, nous avons la ferme conviction que celles-ci contribuent de façon plus que significative au bien-être de la population. Que ce soit par l'intermédiaire de la scolarisation, des services en santé et services sociaux, des centres à la petite enfance, du soutien de dernier recours, etc., l'ensemble des politiques sociales doit répondre aux besoins et aux désirs de la population de vivre dans un contexte de sécurité minimale et pour ce, compter sur un filet social adéquat. Cependant, **la diminution de la valeur monétaire des protections sociales n'a fait que « fissurer » leur réel impact sur les populations concernées.**

En ce sens, le RQ-ACA est tout à fait en accord avec le gouvernement sur la nécessité de réviser l'ensemble des politiques sociales. Cependant, contrairement à certains courants politiques et idéologiques (au sein même du gouvernement), cette révision doit s'effectuer dans une perspective d'augmentation des protections sociales, environnementales et culturelles en fonction d'une plus grande justice sociale et non l'inverse. Quand le gouvernement ou d'autres acteurs sociaux proposent des pistes de solutions, la principale question à laquelle il devrait répondre est : « celles-ci favorisent-elles plus de justice sociale ? » et surtout en faire la démonstration.

Enfin, comme la vaste majorité des mouvements sociaux, le RQ-ACA s'oppose aux demandes d'augmentation des tarifs d'électricité faites par Hydro-Québec. Plusieurs études démontrent que ces hausses affecteront d'abord et avant tout les plus démunis de la société québécoise. Par ailleurs, il est paradoxal que le gouvernement se serve d'Hydro-Québec pour renflouer ses coffres quand l'on sait que cette société d'État a été créée pour offrir de l'électricité accessible partout au Québec, et ce, à moindre coût. De plus, quand l'on constate les profits astronomiques que dégage cette société d'État. (Voir *Propriété publique / cessez d'augmenter – Document d'information sur les hausses de tarifs d'Hydro-Québec*, Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, septembre 2013)

Recommandations globales

- 1. Augmenter les revenus de l'État par différentes mesures visant une plus grande justice fiscale en prenant en compte principalement les avenues potentielles identifiées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* (voir <http://nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>).**
- 2. Adopter différentes mesures favorisant de meilleures protections sociales et une lutte plus cohérente à la pauvreté dont :**
 - **augmentation appréciable du salaire minimum ;**
 - **augmentation des prestations de l'aide sociale ;**
 - **augmentation du nombre de logements sociaux ;**
 - **plus grande accessibilité et bonification des prestations du Régime des rentes du Québec**
 - **mise en place d'une politique d'accès aux transports collectifs à des tarifs réduits pour les plus démunis ;**
 - **augmentation des prestations des programmes sociaux du fédéral (assurance-emploi, pensions de retraite, etc.) par des pressions du Gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral.**
- 3. Consolider financièrement et soutenir davantage les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.**
- 4. Effectuer des études afin de d'identifier une diminution possible de la tarification de certains services publics.**
- 5. Refuser les demandes de hausses des tarifs d'électricité faite par Hydro-Québec, et ce, tant qu'il n'y aura pas une pondération adéquate de sa contribution au trésor québécois.**
- 6. Abolir le Fonds des générations afin d'intégrer la totalité des surplus d'Hydro-Québec et autres sources d'alimentation de ce fonds à l'ensemble des revenus du Gouvernement du Québec**

B. Les organismes d'action communautaire autonome

B.1 Mise en contexte

Les organismes d'action communautaire (qui incluent les organismes d'action communautaire autonome) sont depuis longtemps des composantes essentielles à la vie collective de la société québécoise et à l'obtention de protection sociale de divers ordres. *Une grande partie de ces organismes oeuvrent auprès de segments de la population qui risquent d'être affectés durement par les crises économiques et financières, soit les gens de la classe moyenne et les personnes les plus défavorisées.*

Les mesures proposées par le gouvernement ces dernières années pour atténuer les impacts des dernières crises économiques et financières sur les finances publiques - hausses de tarifs et compressions dans les programmes et services - ont pour effet d'empirer la situation.

En situation de crise, la population a tendance à se tourner vers les organismes d'action communautaire et plus particulièrement les organismes d'action communautaire autonome pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés et pour chercher un soutien à court terme. Elle aura raison, puisque c'est bien cela le rôle primordial que se donne la multitude d'organismes d'action communautaire autonome existants sur le territoire québécois! Ce sont des organismes proches des personnes, qui se préoccupent de leurs besoins et, surtout, qui les soutiennent dans leur recherche de solutions à long terme. Ils le font par des actions au quotidien : budgéter, écouter, loger, vêtir, nourrir, revendiquer des droits, participer à la vie démocratique, développer des compétences, éduquer, informer, guérir, protéger l'environnement, etc. Ce sont ces petits gestes qui feront toute une différence pour les populations appauvries par la crise économique.

B.2 Reconnaissance et financement du gouvernement québécois

La reconnaissance de l'action communautaire et de ses groupes porteurs par l'État québécois a franchi un pas significatif en 2001 par l'adoption de la *Politique gouvernementale – L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Dans le cadre de celle-ci, le gouvernement stipule que

« Les organismes communautaires reflètent la portion de nos infrastructures sociales distinctes de l'État et mise en place par les citoyens et les citoyennes pour améliorer les conditions quotidiennes de vie des Québécoises et Québécois. » (p. 15)

Cette reconnaissance gouvernementale est intéressante mais se doit d'être accompagnée d'un soutien financier adéquat aux organismes d'action communautaire autonome (ACA). Comme nous le mentionnions ci-dessus, les organismes d'ACA sont aux « premières loges » pour constater les contrecoups sévères dans la population des différentes crises économiques, financières ou sociales.

De par leur mission, les organismes d'ACA ont été à même de constater les ravages des dernières crises et des choix gouvernementaux des dernières décennies : augmentation de l'utilisation des banques alimentaires, des soupes populaires et des services offerts par les organismes d'accueil des personnes en crise, multiplication des demandes de soutien dans les organismes intervenant sur le terrain du chômage et de l'aide sociale, difficulté accrue de payer son loyer, services budgétaires populaires débordés, etc.

La situation socio-économique actuelle a augmenté grandement la pression exercée sur les organismes d'ACA tant par le nombre de personnes s'adressant à eux que par l'alourdissement des problèmes rencontrés par ces personnes. Déjà sous-financés, les organismes d'ACA ne pourront maintenir le rythme actuel de travail et de services offerts sans mettre en danger l'accessibilité de ceux-ci et la qualité de travail nécessaire pour les interventions individuelles et collectives. De plus, les dernières crises ont aussi des effets sur la générosité du public à l'égard des organismes d'ACA puisque des milliers de citoyennes et citoyens qui contribuaient à différentes causes se retrouvent souvent elles et eux-mêmes obligés de se tourner vers ces organismes.

L'adoption de la « *Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » en 2001 et l'augmentation des ressources financières accordée aux organismes d'ACA depuis constituent des pas importants dans la bonne direction. D'ailleurs, cette politique stipule que ;

« Les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un seuil plancher constituant **une participation significative aux coûts admissibles** (nous soulignons) relativement aux frais généraux et aux frais liés à l'accomplissement de la mission sociale. De plus, pour les organismes d'action communautaire autonome qui ont besoin d'un personnel salarié pour réaliser leur mission sociale, le montant forfaitaire permettrait d'assurer une participation au financement des frais salariaux nécessaires au fonctionnement des organismes et à leur offre d'intervention ou de services alternatifs » (p 28).

De plus, le « *Cadre de référence en matière d'action communautaire* » adopté en 2004 dans la foulée de la Politique indique que :

« Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans sa réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités liées à sa vie associative et la vie démocratique » (2^{ème} partie « *Les balises d'interprétation* », p 25).

Par ailleurs, la situation des travailleuses et des travailleurs sont loin d'être « confortable ». En effet, nous apprenons que 50 % des personnes qui travaillent dans les organismes communautaires le font sur une base de 30 heures et moins (19 % pour l'ensemble du Québec). Pour le personnel à temps plein, le salaire horaire moyen est de 17,40 \$, très inférieur à la moyenne québécoise qui est de 29,70 \$. **Comme nous pouvons le constater, le sous-financement des organismes d'ACA contribuent à maintenir leur personnel dans des situations frôlant la pauvreté.**

Nous reconnaissons l'importance du soutien financier du gouvernement du Québec attribué actuellement à la mission des organismes d'action communautaire, qui atteint près de 527 millions de dollars (voir l'annexe III). Cependant, nous déplorons fortement l'abandon par le présent gouvernement de l'engagement pris à l'automne 2013 par le précédent gouvernement à l'effet d'augmenter substantiellement le soutien aux organismes communautaires au montant de 54 millions \$ par année pour trois années consécutives (*La solidarité : une richesse pour le Québec*, octobre 2013, Gouvernement du Québec, p. 13).

Cette augmentation aurait contribué à améliorer la situation de multiples organismes et l'amélioration des conditions de travail pour des dizaines de travailleuse et travailleurs de ces organismes.

À la lumière des données de 2013-2014 publiées par le SACAIS, nous constatons que **la moitié des organismes recevaient moins de 75 334 \$ par année pour le soutien à leur mission globale.** Comment un organisme peut-il payer un loyer, embaucher du personnel stable avec des conditions salariales et de travail intéressants et offrir des services avec des subventions aussi peu élevées? Comment pourra-t-il répondre aux nouveaux besoins exprimés par la population en période de crise sans accroissement de son financement? Bref, **le soutien financier gouvernemental actuel peut-il vraiment répondre adéquatement aux objectifs de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire et de son Cadre de référence tels que mentionnés ci-dessus ?** La « réalité terrain » nous indique clairement que non.

Nous déplorons également qu'un des engagements importants du gouvernement dans la *Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire* qui est de « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome »¹ ne soit pas respecté. En effet, **dix ministères et organismes gouvernementaux n'offrent aucun programme de soutien à la mission ou réservent une grande partie de ce type de financement à des organismes qui ne sont pas communautaires**, comme c'est le cas pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Emploi-Québec et autres.

La bonification du soutien gouvernementale à la mission des organismes d'action communautaire autonome devient donc URGENTE ET PRIMORDIALE particulièrement en temps de bouleversements socioéconomiques. Elle aura pour effet de consolider ces organismes, mais aussi de dynamiser les économies locales et régionales, en favorisant notamment la création d'emplois et, par conséquent, contribuer, directement et indirectement, à la lutte contre la pauvreté.

Recommandations concernant les organismes d'action communautaire autonome

- 1. Que le gouvernement prévoie, pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux, des sommes suffisantes pour supporter adéquatement la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés, et ce, tel que stipulé dans la Politique gouvernementale en action communautaire (p. 28) et dans le Cadre de référence lui étant rattaché (p. 25).**
 - Pour ce faire, se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA et porter une attention particulière aux organismes ayant les plus faibles subventions.
- 2. Que le gouvernement demande un plan de redressement à tous les ministères et organismes gouvernementaux concernant le soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés ou qui devraient y être rattachés.**
- 3. Que le gouvernement prévoie des sommes devant couvrir l'indexation automatique de tous les programmes dévolus aux organismes d'action communautaire autonome.**

¹ Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, p. 27.

Ensemble des recommandations du RQ-ACA

A) Recommandations préliminaires

Que le gouvernement rende public l'ensemble des mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique « *Vers un troisième plan d'action gouvernemental* » de décembre 2015 et janvier 2016 ainsi que le résultat de la consultation effectuée auprès des individus via le site Web du MTESS.

B) Recommandations d'ouverture

1. Que le gouvernement mette fin aux différentes ententes sous forme de partenariat public-philanthropique (PPP sociaux).
2. Que le gouvernement exclue la possibilité d'émettre des « obligations à impact social ».

C) Recommandations globales

1. Augmenter les revenus de l'État par différentes mesures visant une plus grande justice fiscale en prenant en compte principalement les avenues potentielles identifiées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* (voir <http://nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>).
2. Adopter différentes mesures favorisant de meilleures protections sociales et une lutte plus cohérente à la pauvreté dont :
 - augmentation appréciable du salaire minimum ;
 - augmentation des prestations de l'aide sociale ;
 - augmentation du nombre de logements sociaux ;
 - plus grande accessibilité et bonification des prestations du Régime des rentes du Québec
 - mise en place d'une politique d'accès aux transports collectifs à des tarifs réduits pour les plus démunis ;
 - augmentation des prestations des programmes sociaux du fédéral (assurance-emploi, pensions de retraite, etc.) par des pressions du Gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral.
3. Consolider financièrement et soutenir davantage les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.
4. Effectuer des études afin de d'identifier une diminution possible de la tarification de certains services publics.
5. Refuser les demandes de hausses des tarifs d'électricité faite par Hydro-Québec, et ce, tant qu'il n'y aura pas une pondération adéquate de sa contribution au trésor québécois.
6. Abolir le Fonds des générations afin d'intégrer la totalité des surplus d'Hydro-Québec et autres sources d'alimentation de ce fonds à l'ensemble des revenus du Gouvernement du Québec

D) Recommandations concernant les organismes d'action communautaire autonome

1. Que le gouvernement prévoie, pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux, des sommes suffisantes pour supporter adéquatement la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés, et ce, tel que stipulé dans la Politique gouvernementale en action communautaire (p. 28) et dans le Cadre de référence lui étant rattaché (p. 25).
 - Pour ce faire, se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA et porter une attention particulière aux organismes ayant les plus faibles subventions.
2. Que le gouvernement demande un plan de redressement à tous les ministères et organismes gouvernementaux concernant le soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés ou qui devraient y être rattachés.
3. Que le gouvernement prévoie des sommes devant couvrir l'indexation automatique de tous les programmes dévolus aux organismes d'action communautaire autonome.

L'action communautaire autonome : au service de la population

On dénombre au Québec plus de 4 000 organismes qui oeuvrent en action communautaire autonome (ACA). Ces organismes sont reconnus par le gouvernement québécois en vertu de huit critères énoncés dans la politique *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (adoptée en juillet 2001) :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Pour fin de clarification et de précision de ces critères, un *Cadre de référence en matière d'action communautaire* a été produit par le gouvernement en 2004. Pour consultation : <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp>

Ces organismes d'action communautaire autonome s'activent dans une grande variété de l'activité humaine au Québec :

Action bénévole – Autochtones – Communautés culturelles – Consommation – Défense des droits – Développement communautaire – Éducation à la solidarité internationale – Éducation populaire autonome – Environnement – Famille – Femmes – Formation – Immigration – Jeunes – lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres – Logement – Loisir – Médias communautaires – Personnes handicapées – Santé et services sociaux



Liste des membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Mise à jour le 6 octobre 2015

Regroupements et organismes nationaux membres du RQ-ACA

01	Alliance des maisons d'hébergement de 2 ^e étape pour femmes et enfants victime de violence conjugale
02	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
03	Association des grands-parents du Québec
04	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
05	Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
06	Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
07	Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
08	Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
09	Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
10	Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
11	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
12	Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
13	Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
14	Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
15	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
16	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
17	Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
18	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
19	Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
20	Conseil québécois LGBT (CQGLGBT)
21	Conseil québécois du loisir (CQL)
22	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
23	Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
24	Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)
25	Fédération des femmes du Québec (FFQ)
26	Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)
27	Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)

Regroupements et organismes nationaux membres du RQ-ACA (suite)

28	Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
29	Fédération québécoise du canot et du kayak
30	Fondation Rivières
31	Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
32	Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec
33	Ligue des droits et libertés (LDL)
34	L'R des centres de femmes du Québec
35	Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
36	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
37	Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
38	Mouvements québécois des vacances familiales
39	Regroupement des auberges du cœur du Québec
40	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
41	Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
42	Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
43	Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
44	Regroupement des organismes communautaires autonome jeunesse du Québec (ROCAJQ)
45	Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)
46	Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)
47	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
48	Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
49	Relais-Femmes
50	Réseau des tables régionales de groupes de femmes
51	Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
52	Réseau québécois des OSBL d'habitation
53	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
54	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
55	Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)
56	Transport 2000 Québec
57	Union des consommateurs

Soutien financier versé, moyenne et médiane, en appui à la mission globale des organismes communautaires par ministère et organisme gouvernemental, 2013-2014⁽¹⁾

Ministère/Organisme	Total financement Mission globale	Moyenne	Médiane ⁽²⁾	Nbre organisme
Ministère de la Santé et des services sociaux	445 121 129 \$	152 910 \$	98 874 \$	2 911
Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS)	21 816 723 \$	55 797 \$	49 735 \$	391
Ministère de la Famille et des Aînés (Famille)	19 392 821 \$	68 526 \$	60 014 \$	283
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Éducation)	17 409 568 \$	95 134 \$	93 228 \$	183
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Loisir)	7 719 122 \$	90 813 \$	82 263 \$	85
Ministère de la Culture, des Communications	5 448 266 \$	33 631 \$	29 624 \$	162
Ministère des Finances et de l'Économie (développement économique)	2 357 880 \$	102 517 \$	80 000 \$	23
Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Recherche)	1 632 219 \$	163 222 \$	140 119 \$	10
Société d'habitation du Québec	1 421 175 \$	31 582 \$	29 066 \$	45
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 354 760 \$	42 336 \$	25 000 \$	32
Secrétariat aux Affaires autochtones	1 377 471 \$	98 391 \$	90 250 \$	14
Conseil du trésor	265 554 \$	66 389 \$	34 713 \$	4
Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur	579 000 \$	41 357 \$	30 000 \$	14
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ⁽³⁾	590 000 \$	73 750 \$	65 000 \$	8
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Faune)	140 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	2
Conseil des arts et des lettres du Québec	40 711 \$	8 142 \$	8 291 \$	5
Office des personnes handicapées du Québec	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	1
Emploi-Québec ⁽⁴⁾	-	-	-	-
	526 741 399 \$	126 226 \$	75 334 \$	4 173

(1) Ce tableau a été conçu à partir des données recueillies auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), mais que nous avons ajustées de façon à exclure les sommes attribuées à des organismes que nous ne considérons pas comme des organismes communautaires. Pour connaître la position détaillée du RQ-ACA, voir l'*Avis concernant l'état de situation d'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire* du 24 avril 2007 à www.rq-aca.org/4.3memoires.html.

(2) Médiane: dans une série de données classées par ordre de grandeur, la médiane est la donnée située au milieu de la série, de sorte qu'elle sépare cette série en deux parties égales. Le chiffre inscrit indique qu'il y a 50 % des organismes en dessous de ce montant et 50 % en dessus.

(3) Le RQ-ACA ne considère pas les conseils régionaux de l'environnement, les organismes de bassin et les comités ZIP comme des organismes communautaires. Par conséquent, sont exclues du tableau toutes sommes attribuées à ces organismes par le MDDEP dans le cadre des programmes Interactions communautaires au Plan Saint-Laurent 2005-2010, Soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement et à leur regroupement, Soutien financier aux organismes de bassin, ainsi qu'une partie du volet "Autres" de ce ministère.

(4) Le RQ-ACA ne considère pas les Carrefours jeunesse-emploi comme des organismes communautaires. Par conséquent, le financement attribué par Emploi-Québec à ces organismes est exclu du tableau.